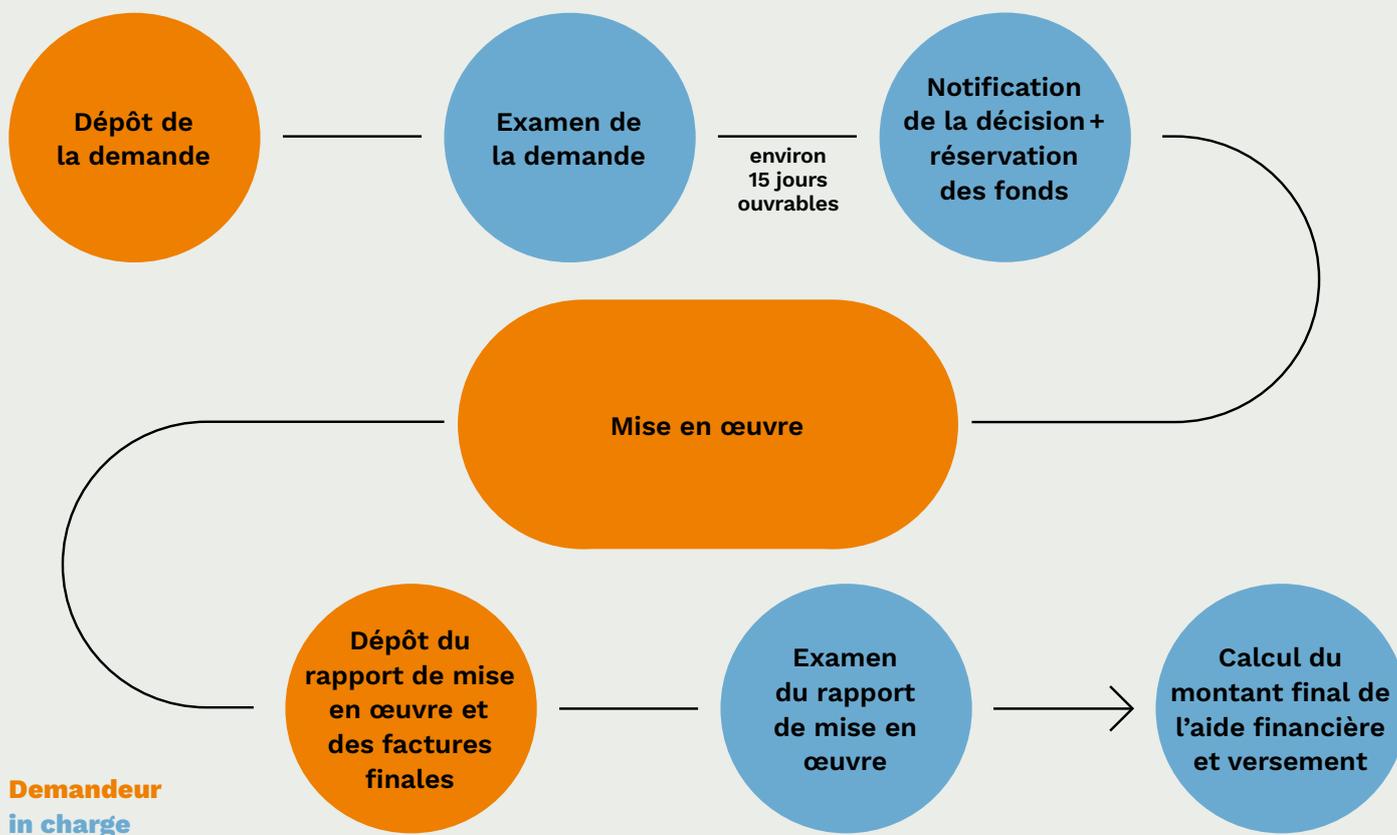


Instructions

# Trois étapes pour demander une aide financière et en profiter

**Modèles pour  
votre demande  
et autres  
informations sur  
[in-charge.ch](http://in-charge.ch)**

## Procédure



**Voici comment obtenir une aide financière : commencez par réunir tous les documents nécessaires, puis déposez votre demande. Une fois celle-ci acceptée, vous pourrez lancer votre projet. Enfin, vous rédigerez le rapport de mise en œuvre ; après son examen, les aides financières vous seront versées.**

### Qui peut en bénéficier ?\*

Les PME du secteur du transport et de la logistique qui :

- ✓ Comptent moins 250 employés
- ✓ Ont une consommation d'électricité inférieure à 500 MWh par an
- ✓ Ont une consommation de chaleur inférieure à 5 GWh par an (env. 500 000 litres de mazout)
- ✓ Remplacent des camions diesel par des camions électriques

\* Tous les critères mentionnés ci-dessus doivent être remplis

### Coûts imputables

Sont imputables les coûts liés à la mise en place économique et appropriée de l'infrastructure de recharge et qui sont directement nécessaires et raisonnables.

### Bonus d'innovation

Vous pouvez demander un bonus d'innovation pour des solutions particulièrement innovantes lors de la mise en place d'une infrastructure de recharge.

**Rassemblez d'abord tous les documents avant de saisir votre demande.**

## 1. étape

# Sélectionner la catégorie de projet

### Réalisation de l'infrastructure de recharge

Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour la ligne principale d'amenée de courant, le raccordement au réseau et l'installation de recharge.

**Aide financière: jusqu'à 50 % des coûts d'investissement, selon la puissance installée et le nombre de points de charge.**

### Réalisation de l'étude de faisabilité\*

Vous ne pouvez pas encore estimer l'ampleur de votre infrastructure de recharge? Commencez par une étude de faisabilité pragmatique afin d'analyser vos besoins ainsi que les possibilités techniques.

**Soutien financier: jusqu'à 50 % des coûts, avec un plafond de 10 000 CHF par site.**

## 2. étape

# Rassembler les documents

Rassemblez d'abord tous les documents avant de saisir votre demande. Vous trouverez ci-dessous tous les documents et informations dont vous avez besoin pour votre demande.

**Liste de contrôle détaillée: voir les pages suivantes**

## 3. étape

# Déposer la demande

Vous avez rassemblé tous les documents? Dans ce cas, déposez votre demande. Vous pouvez faire valoir tous les coûts directement encourus pour l'installation économique et nécessaire de l'infrastructure de recharge.

**Veillez soumettre vos documents à partir du 1er janvier 2026, 12 heures, via le formulaire en ligne disponible sur [in-charge.ch](https://in-charge.ch).**

\* La réalisation d'une étude de faisabilité n'est pas obligatoire.

# Documents

## Réalisation de l'infrastructure de recharge

### Documents

- Offres pour les travaux à effectuer**  
(ligne principale d'aménée du courant/ raccordement au réseau/installation de recharge)
- Facture d'électricité**  
Dernière facture d'électricité annuelle, reçue avant le 1er novembre (total de tous les compteurs d'électricité sur tous les sites ou sites d'exploitation)
- Auto-déclaration**  
Auto-déclaration de la personne requérante: veuillez utiliser le [modèle Auto-déclaration](#) et le signer.
- Plan électrique**  
Plan électrique simple décrivant le projet et la configuration de l'infrastructure de recharge
- Fiche technique des bornes de recharge prévues**  
La fiche technique du fabricant répertorie toutes les informations importantes sur les bornes de recharge prévues.
- Déclaration du / de la propriétaire du bien foncier**  
Uniquement nécessaire si l'immeuble appartient à des tiers. Veuillez utiliser le [modèle Déclaration du / de la propriétaire du bien foncier](#) et le signer.
- Déclaration du / de la propriétaire du véhicule**  
Uniquement nécessaire si les camions diesel à remplacer appartiennent à des tiers. Veuillez utiliser le [modèle Déclaration du / de la propriétaire du véhicule](#) et le signer.

### Informations pour le formulaire de saisie

- Nombre de points de recharge / de prises prévus**
- Puissance de charge installée totale**  
Puissance de charge maximale qui peut être chargée simultanément pendant 6 heures après la mise en œuvre du projet.
- Capacité du raccordement au réseau existant (ampères)**  
Consulter cette information dans l'armoire de commande du distributeur principal ou la demander à l'exploitant du réseau.
- Estimation des coûts agrégés pour la catégorie Raccordement au réseau**  
Raccordement au réseau, y compris le distributeur principal, p.ex. renforcement du raccordement, transformateur et bâtiment du transformateur ainsi qu'installation moyenne tension
- Estimation des coûts agrégés pour la catégorie Ligne principe d'aménée du courant**  
Distributeur principal jusqu'aux bornes de recharge, y compris les fondations (génie civil, conduites de câbles, répartiteurs intermédiaires, câbles, connexion de données, etc.)
- Estimation des coûts agrégés pour la catégorie Dispositif de recharge**  
Le dispositif de recharge comprend les bornes, les prises, les distributeurs, les redresseurs et la gestion de la charge.

**Aides financières pour raccordement au réseau, ligne du courant et dispositifs pour la recharge**

## Documents pour l'étude de faisabilité

- **Offre pour les coûts de réalisation**  
Coûts estimés pour la réalisation de l'étude de faisabilité
- **Facture d'électricité**  
Dernière facture d'électricité annuelle, reçue avant le 1er novembre 2025 (total de tous les compteurs d'électricité sur tous les sites ou sites d'exploitation)
- **Auto-déclaration**  
Auto-déclaration de la personne requérante: veuillez utiliser le [modèle Auto-déclaration](#) et le signer.

**Vérifiez, au moyen d'une étude de faisabilité, si et comment une infrastructure de recharge pour camions électriques peut être réalisée sur votre site.**

### Des questions sur le programme d'encouragement ?

Les FAQ sur [in-charge.ch/FAQs](https://in-charge.ch/FAQs) vous donnent des réponses concernant les conditions de participation, les coûts imputables, les demandes et le bonus d'innovation.

Votre question n'y figure pas? Écrivez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

[info@in-charge.ch](mailto:info@in-charge.ch)